Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B169-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B169

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché de travaux n°13/11/MD6 d'aménagement du bassin de rétention complémentaire de la Malle – Réhabilitation de la Zone d'Activités des Chabauds sur la Commune de Bouc-Bel-Air

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :
CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

03_2_02

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Direction de la Commande Publique
AG

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLE
Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer le marché de travaux n°13/11/MD6 d'aménagement du bassin de rétention complémentaire de la Malle – Réhabilitation de la Zone d'Activités des Chabauds sur la Commune de Bouc-Bel-Air
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la Zone d'Activités des Chabauds à Bouc-Bel-Air, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la remise à niveau des ouvrages hydrauliques du site. Un premier bassin de rétention a déjà été réalisé sur le secteur de la Malle. Il est aujourd'hui prévu d'aménager un second bassin de rétention (imposé par arrêté préfectoral du 4 janvier 2013) permettant de remettre à niveau toute la zone des Chabauds. La SEMEPA assure pour le compte de la Communauté du Pays d'Aix la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Le présent rapport concerne l'attribution du marché de travaux et l'autorisation de sa signature.

Exposé des motifs :

Economie du marché

L'objet de la consultation porte sur un marché de travaux en vue de la réalisation du bassin de rétention complémentaire de la Malle sur la Zone d'Activités des Chabauds sur la commune de Bouc-Bel-Air.

Structure de la consultation

La consultation n'est pas décomposée en tranches, ni en lots.
Le marché fait l'objet d'un lot unique.

Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

Durée du marché et délais d'exécution

La période de préparation et les travaux seront exécutés dans le délai de **7 mois** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira le démarrage des travaux.

Prix du marché

Les travaux faisant l'objet du marché seront réglés par application de prix unitaires.
Les prix sont fermes et actualisables.

Estimation du marché

L'estimation est de 749 470 ,00 €euros HT.

Mise en concurrence

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et, à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 8 mars 2013 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- J.O.U.E., du 13 mars 2013, sous le n°2013/s 051-083389,
- B.O.A.M.P., du 13 mars 2013, annonce 13-43925,
- Le Moniteur des TP, publié le 15 mars 2013, annonce AO-1311-3875,
- Le TPBM, le 13 mars 2013, journal n° 964,
- Le Courrier d'Aix, le 16 mars 2013,
- Le Profil acheteur sur le site www.achatpublic.com, le 8 mars 2013,

Ainsi que mis en ligne sur les sites Internet de la CPA et de la SEMEPA.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 avril 2013 à 12 heures.

A cette date, 21 offres ont été retenues et ont fait l'objet d'une analyse.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- **critère prix : 80%**
- **critère technique : 20%**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 mai 2013 a décidé d'attribuer le marché n°**13/11/MD6** à la société **BERTHOULY** pour un montant **de 589.532,55 euros HT,** considérant son offre économiquement la plus avantageuse.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 3 mai 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° **13/11/MD6** relatif aux travaux de réalisation du bassin de rétention complémentaire de la Malle, attribué à la société BERTHOULY pour un montant de **589 532,55 euros HT.**

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA du service 3C - Fonction 90 - Nature 238 - Opération 307AP1 (AP n°2011/3).

2013_B169

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché de travaux n°13/11/MD6 d'aménagement du bassin de rétention complémentaire de la Malle – Réhabilitation de la Zone d'Activités des Chabauds sur la Commune de Bouc-Bel-Air

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

23 MAI 2013